

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

DATE DE CONVOCATION  02.05.2023	L'an deux mille vingt-trois Le 10 mai à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <b><u>Etaient présents</u></b> : M. GUIARD, M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. BAVIERE, M. BESSIERE, M. BLIN, M. CARON, M. COPIER, M. WISNIEWSKI Mme TOUGNE CABES <b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b> <b><u>Absents excusés</u></b> : M. DUBRAY, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, Mme SANSONE, Mme VAN DER BEKEN, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, Mme DE PUERTAS JOSEPH <b><u>Pouvoirs</u></b> : M. Dubray à M. Caron Mme Deltruc à M. Wisniewski M. Vautier à M. Guiard Mme Auffret à M. Deltruc Mme Sansone à Mme Charpentier Mme Pluzanski à M. Bavière <b><u>SECRETAIRE</u></b> : M. CARON a été élu secrétaire de séance
DATE D’AFFICHAGE  02.05.2023	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 19  PRESENTS 10  VOTANTS 16	
<b>Délibération N° 04/23</b>  <b><u>Objet</u> :</b>  <b>PARTICIPATION DE LA Carte CSB  2023-2024</b>	<p>Monsieur le Maire rappelle les conditions d’attribution d’une participation communale aux frais des cartes CSB, collège de Vigny.</p> <p>Considérant que les demandeurs de cette participation devront présenter un justificatif de leur domicile, un certificat de scolarité ainsi qu’un justificatif de paiement.</p> <p>La participation de la commune aux frais de transport scolaire s’effectue selon le taux suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b><u>Pour les collégiens</u></b>, la commune prend en charge 50 % du tarif de la carte CSB.</li></ul> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré :</p> <p><b>APPROUVE à l’UNANIMITÉ</b> cette proposition pour l’année scolaire 2023-2024.</p> <p><b>DECIDE</b> de prendre en charge à hauteur de 50 % par enfant les frais de transport supportés par les familles.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 11/05/2023</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</b></p>